



Changement de contrat de travail

Par **Maiden**, le **25/06/2009** à **08:18**

Bonjour

Mon patron souhaite reprendre mon contrat de travail signé en 1998 pour en changer le classement de catégorie (passage d'une grille de formateur à celle d'un personnel administratif et technique).

Le service est évidemment très différent, le salaire également.

Quels sont mes droits ? Mes devoirs ? Ses droits ?

Merci de me répondre - Cordialement

Par **Cornil**, le **28/06/2009** à **15:13**

Bonjour Maiden

L'employeur ne peut modifier unilatéralement ce contrat de travail sans ton accord (avenant). Ni tirer légitimement conséquence envers toi d'un refus.

A toi de voir si cela te convient ou non, après négociations éventuelles.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est en plus!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **Maiden**, le **28/06/2009** à **23:06**

Bonjour Cornil

Merci de votre sympathique réponse !

Je suis moi même informaticien ... J'ai peur que ce ne soit plus pour très longtemps (sic).

En fait on me propose d'accepter moitié de mon salaire pour les mêmes prérogatives ou on cherchera à me licencier.

Après 12 ans de travail dévoué, j'ai un peu la haine (je travaillée dans un lycée catho ...)

Merci encore